

Québec, le 29 mai 2018

Objet : Demande d'accès n° 2018-05-040 – Lettre réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, formulée verbalement le 7 mai dernier, concernant la lettre du 4 mai 2018 adressée à Roma Gauvreau / Centre de Tri Pontiac.

Vous trouverez en pièce jointe le document demandé. Il s'agit de :

- Lettre du 4 mai 2018 adressée à monsieur Roma Gauvreau / Centre de Tri Pontiac, 2 pages.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez joindre M^{me} Marie-Claude Laflamme, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse marie-claude.laflamme@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (1)

Gatineau, le 4 mai 2018

Monsieur Roma Gauvreau
Centre de Tri Pontiac
14, chemin Richard
La Pêche (Québec) J0X2W0

Objet : Gestion des eaux de lixiviation du Bioparc

Monsieur,

La présente fait suite à votre envoi du 27 avril 2018, concernant le projet cité en objet. Le 21 décembre 2017, nous vous confirmions notre accord quant au profil et au recouvrement final du Bioparc et nous vous indiquions que les travaux de fermeture, conformément aux dispositions du Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers, devaient être entrepris immédiatement sans qu'une autorisation du MDDELCC soit nécessaire pour leur réalisation.

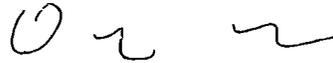
À l'intérieur de cet envoi, nous vous avons demandé des plans et devis d'ingénieur pour le système de traitement de lixiviat, une étude de stabilité et des plans modifiés pour l'adossement du lieu d'enfouissement technique (LET) sur le Bioparc.

Le 28 février, nous vous avons aussi demandé de présenter une demande d'objectifs environnementaux de rejet pour le point de rejet du lixiviat traité. Or, à ce jour, ces renseignements et documents ne nous ont pas été transmis. Ces renseignements sont essentiels à l'analyse de votre demande d'autorisation en vue d'établir un LET. Ainsi, il vous revient d'assurer le suivi de ces demandes.

Enfin, en ce qui a trait au volet principal de votre envoi daté du 27 avril 2018, soit la gestion des eaux de lixiviation qui sont actuellement rejetées à l'environnement, nous réitérons que vous devez **immédiatement** prendre les mesures nécessaires, nonobstant la demande d'autorisation en analyse, afin que cesse le rejet de ces eaux à l'environnement et ce, tel que maintes fois exprimé, notamment dans les avis de non-conformité qui vous ont été signifiés, de même que dans une lettre qui vous était adressée le 11 août 2017.

Veillez agir en conséquence.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



DD/JL/mb

**Daniel Dubuc, ing., M.Ing.
Directeur régional**

c. c. M. Alexandre Ouellet, Directeur régional, CCEQ-Outaouais